Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 027-200065787-20260928-DEC_0212_2026-AU

PONT-AUDEMER VAL DE RISLE
communauté de communes

3.5

DEC_0212_2026

# DÉCISION DE LA PRESIDENTE

## CONTRAT D'UTILISATION DU CENTRE NAUTIQUE LES 3 ÎLETS AVEC LE COLLÈGE DE SAINT OUEN POUR L'ANNÉE 2026-2027

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

**VU** l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
**VU** l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
**VU** l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
**VU** la délibération du conseil communautaire n°54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

**CONSIDERANT** la nécessité de signer avec le le Collège privée de Saint Ouen un contrat portant sur les conditions d'utilisation par les groupes scolaires concernés du centre nautique « les 3 îlets »

**La Présidente décide** de signer avec le Collège privée de Saint Ouen un contrat portant sur les conditions d'utilisation par les groupes scolaires concernés du centre nautique « les 3 îlets » pour la période 2026/2027

Fait à Pont-Audemer, le 28 septembre 2026

Pour la Présidente et par délégation, le 10ème Vice-Président en charge du fonctionnement des équipements sportifs et culturels, de la promotion de l'accès au sport et à la culture et de la relation avec les associations

Christophe CANTELOUP